

Madame Sonia Bélanger
Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Québec, le 22 juillet 2025

Objet : Avis relatif aux priorités régionales pour le maintien à domicile des aînés dans la MRC de Portneuf

Madame la Ministre,

Dans le cadre de sa mission de représentation et de concertation régionale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale (TCPACN) a pris activement part, du 12 au 19 mars 2025, à une série de quatre rencontres de concertation tenues dans la MRC de Portneuf, soit dans les municipalités de Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Casimir et Saint-Léonard.

Ces rencontres, animées par la firme En mode Solutions¹ ont permis de faire émerger des constats probants, partagés par les différents acteurs locaux, sur la situation préoccupante des conditions de maintien à domicile dans cette MRC.

État de la situation en matière de soutien à domicile dans la MRC de Portneuf

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec², la population totale de la MRC de Portneuf est estimée à 58 660 personnes en 2024, dont 14 433 sont âgées de 65 ans et plus, représentant ainsi 24,6 % de la population. Cette proportion dépasse la moyenne québécoise et s'inscrit dans une dynamique de croissance rapide du vieillissement. Cette réalité démographique exerce une pression accrue sur l'ensemble des services de proximité, en particulier ceux liés au maintien à domicile.

L'offre de soutien à domicile dans Portneuf repose sur une diversité d'acteurs (réseaux public, communautaire, coopératif, EÉSAD et entreprises d'économie sociale), mais demeure fragmentée, inégalement répartie et sous-financée.

¹- En mode Solutions, experts et facilitateurs – Stratégies collaboratives. Les rencontres furent dirigées par Marie-Jules Bergeron et Jean-Sébastien Bouchard ASC.

²- [Lien vers ISO](#)

https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-population-mrc-age-sexe-median-moyen#tri_tertr=03&tri_pivot_2=34&tri_pop=5

Malgré la présence de services variés (aide domestique, soins, répit, accompagnement), l'accessibilité est compromise par :

- **Iniquités territoriales marquées**, particulièrement en périphérie;
- **Pénurie persistante de personnel professionnel** (soins à domicile);
- **Épuisement des proches aidants**, faute de services de relève continus;
- **Faible soutien psychosocial et numérique** aux aidants et aux aînés;
- **Lourdeur des programmes d'adaptation domiciliaire** (ex. PAD);
- **Isolement social croissant**, amplifié par la fracture numérique.

Des initiatives structurantes sont en place (ex. gériatrie sociale (516 sentinelles formées), services de l'EÉSAD Le Halo, organismes communautaires bien implantés), mais l'absence de coordination intersectorielle et le financement instable nuisent à leur pérennité. La situation actuelle compromet sérieusement la capacité des aînés à demeurer à domicile dans des conditions sécuritaires et dignes.

État de la situation — Transport collectif régional dans la MRC de Portneuf

Un état de situation des offres en transport est aussi pertinente puisque nous considérons qu'elle représente un vecteur déterminant de soutien au maintien à domicile des aînés, notamment en réduisant l'isolement et en facilitant l'accès aux services. Dans Portneuf, l'offre actuelle repose principalement sur la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP), qui propose des navettes intermunicipales sur réservation (Navettes Or), et un transport adapté offert dans l'ensemble des 18 municipalités.

Malgré une hausse marquée de la demande (+41 % pour le transport adapté en 2022), les services demeurent peu fréquents, rigides (réservations complexes), et limités en capacité. Un Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) a été adopté en 2024 afin de développer un réseau de transport équitable, interconnecté et multimodal. Toutefois, sa mise en œuvre est freinée par l'absence de financement stable.

Des projets structurants complémentaires sont en cours (navette fluviale, transport actif intermodal), mais leur concrétisation dépend d'un soutien financier soutenu.

Prioritairement, il faut:

- Augmenter la fréquence et la flexibilité du transport régulier;
- Renforcer le transport adapté;
- Instaurer un financement régional structurel et pluriannuel;
- Accélérer la mise en œuvre du PMDI et le soutien à l'innovation intermodale.

Sans bonification rapide, le transport collectif demeure insuffisant pour répondre aux besoins croissants des aînés et des populations vulnérables sur l'ensemble du territoire.

Pistes de solutions et axes d'intervention prioritaire

Face à ces constats, les participants aux consultations ont dégagé des orientations stratégiques et formulé des recommandations concrètes visant à structurer une réponse territoriale cohérente et équitable :

Axe stratégique	Actions possibles	Effets attendus
Bonifier l'offre de services de soutien à domicile	Renforcement des services en SAD dans toutes les municipalités de la MRC	Maintien prolongé à domicile, réduction des hospitalisations évitables
Simplifier et amplifier le Programme d'adaptation de domicile	Assouplir les modalités d'accès, soutenir les initiatives multigénérationnelles rurales	Sécurisation des milieux de vie, prévention des chutes et des pertes d'autonomie
Soutenir durablement les proches aidants	Développement de banques de répit modulables 24/7, soutien psychosocial accru	Prévention de l'épuisement, réduction des placements non désirés
Reconnaître les organismes communautaires comme première ligne	Financement stable et structurant, reconnaissance dans la chaîne de services	Couverture équitable et continue sur l'ensemble du territoire
Comblar la fracture numérique	Déploiement d'ateliers mobiles de littératie numérique, création d'une ligne info-aînés régionale	Accessibilité accrue aux services gouvernementaux, réduction de l'exclusion et accessibilité financière au numérique.
Renforcer la mobilité de proximité	Bonification du financement du transport collectif régional	Réduction de l'isolement, accès facilité aux soins et services essentiels
Accessibilité équitable au transport collectif	Augmenter la fréquence du transport collectif régulier (hebdomadaire ou bi-hebdomadaire). Intégrer des options de mobilité à la demande.	Réduction de l'isolement des aînés. Accès amélioré aux soins, services et activités. Meilleure flexibilité.
Renforcement du transport adapté	Accroître la capacité et élargir les plages horaires du transport adapté sur l'ensemble du territoire.	Meilleure réponse aux besoins croissants des personnes à mobilité réduite. Réduction des listes d'attente.

Axe stratégique	Actions possibles	Effets attendus
Mise en œuvre accélérée des politiques régionales	Accélérer l'exécution des mesures prioritaires prévues au Plan de mobilité durable intégrée (PMDI).	Déploiement plus rapide des services. Diminution des inégalités de mobilité.
Innovation en transport régional	Soutenir les projets pilotes (ex. : navette fluviale Portneuf-Lotbinière). Favoriser l'intermodalité avec le transport actif (ex. : vélo).	Développement de solutions adaptées au contexte rural. Diversification des modes de transport.

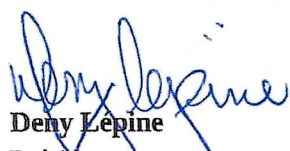
Pour une mise en œuvre concertée et territorialisée

La Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale recommande que ces orientations soient intégrées à un **plan d'action régional concerté 2025-2028**, présidé par la **Table de concertation des aînés de Portneuf**. Cette dernière assure déjà la coordination générale en tant qu'organisme chapeautant l'ensemble du processus. Ce mode de gouvernance assurerait une coordination optimale, un suivi rigoureux des résultats, et une adaptation continue aux réalités territoriales.

Madame la Ministre, l'ensemble des partenaires réunis lors de ces consultations vous invitent à considérer ces propositions comme des leviers structurants pour garantir aux aînés de la MRC de Portneuf un vieillissement digne, autonome et enraciné dans leur communauté.

Nous vous remercions pour votre attention à cet avis et demeurons disponibles pour tout échange à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Deny Lépine
Président

Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale